ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 64458

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le respect des normes de pollution de l'eau. Ainsi, il apparaît que des entreprises de teinturerie de l'Aube ne respectent pas les valeurs fixées par leur arrêté d'autorisation d'ouverture, ni a fortiori les exigences nouvelles imposées par celui de février 1998. Devant les risques existant pour l'environnement, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de protéger le patrimoine naturel de l'Aube.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le respect des normes de pollution de l'eau par les entreprises de teinturerie et la protection du patrimoine naturel de l'Aube. Les dix teintureries du département de l'Aube ont fait l'objet de visites de contrôle en 1999 et 2001 par les services d'inspection des installations classées. Les écarts constatés lors de ces visites tels que le non-respect de la surveillance des rejets liquides et le mauvais entretien des stations de prétraitement des effluents, par rapport aux arrêtés d'autorisation, ont conduit le préfet à mettre en demeure plusieurs établissements. Un procès-verbal d'infraction a également été transmis au procureur de la République. Ces actions ont incité les teinturiers à remédier aux dérives constatées, à l'exception de deux établissements à l'encontre desquels de nouvelles sanctions pourraient être engagées prochainement. Concernant le respect des nouvelles limites de rejets applicables en 2003, un contrat cadre, entre l'Agence de l'eau, l'Union nationale des industries textiles et la chambre de commerce et d'industrie (CCI), a été signé le 19 novembre 2001 pour aider ces entreprises à respecter les échéances réglementaires en diminuant leurs rejets et en mettant en oeuvre les meilleures techniques disponibles.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64458
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4176
Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 1994